



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

Délibération n°25-86

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Direction Générale

Affaire suivie par : Jean-François VERDAGUER

APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE ENTRE LA COMMUNE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS ET LE SYNDICAT MIXTE OUVERT « La Cuisine d'Ici »

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le projet de convention-cadre entre la Ville et le Syndicat Mixte Ouvert « La Cuisine d'Ici »

CONSIDERANT que dans le respect de l'autonomie du Syndicat Mixte Ouvert « La Cuisine d'Ici », la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois s'engage à apporter à celui-ci et pour certaines fonctions, son savoir-faire et son expertise.

CONSIDERANT que la convention cadre liant les deux collectivités précise la nature des prestations et concours apportés par la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois au Syndicat Mixte Ouvert « La Cuisine d'Ici » et précise leurs modalités de calcul et remboursement .

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention cadre et ses annexes établis entre la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois d'une part et le Syndicat Mixte Ouvert « La Cuisine d'Ici » d'autre part ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention-cadre entre la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois et le Syndicat Mixte Ouvert « La Cuisine d'Ici » ;

VOTE

Pour : 37

Contre :

Abstention : 2

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2025 A 20H00

Le 23 juin 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 juin 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Karla AREL (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Danièle GARCIA), Eléonore MORENO (pouvoir à)Norman PANTER (pouvoir à Alice SEBBAG), Patricia BARTOLI (pouvoir à José MARTINS), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 29

représentés : 10

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Isabelle QUESNEL est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance